

# REGLEMENT TROC COMBI



- Je dépose mon article et je verse 1€ au CNPL car les bénévoles s'occupent de vendre mon article =>Je récupère la somme de la vente (voir TABLEAU) ou je récupère mon article invendu.
- Je dépose mes articles le matin UNIQUEMENT.
- Je récupère mes articles à la fin de la compétition.
- Articles acceptés : Maillots, Combi, Matériel de natation.
- J'accepte que mes articles puissent être manipulés et essayés.
- Je m'engage à prendre soin des articles que j'essaye et je les remets sur le cintre numéroté.
- Le CNPL se décharge de toutes responsabilités en cas de dégradation, de perte ou de vol des articles déposés. Le CNPL fait tout son possible pour éviter ces situations.
- Je remplis le reçu ET j'accepte ce règlement en signant le reçu.

Je vends un article	Je récupère	Commission du CNPL Dépôt de 1€ +....
Entre 0 et 14 euros	Entre 0 et 14 euros	0€
Entre 15 et 29 euros	Entre 14 et 28 euros	+1€
Entre 30 et 49 euros	Entre 28 et 47 euros	+2€
Entre 50 et 79 euros	Entre 47 et 76 euros	+ 3€
Entre 80 et 119 euros	Entre 76 et 115 euros	+ 4€
Entre 120 et 169 euros	Entre 115 et 164 euros	+ 5€

Au delà de 170 euros, une commission fixe de 10€ sera prise.

**DONS ACCEPTES** : possibilité de déposer un article sans commission. Le produit de la vente reviendra dans ce cas **EXCLUSIVEMENT** au CNPL

